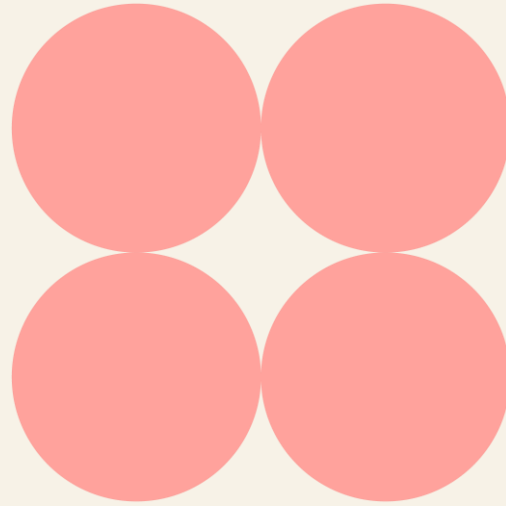


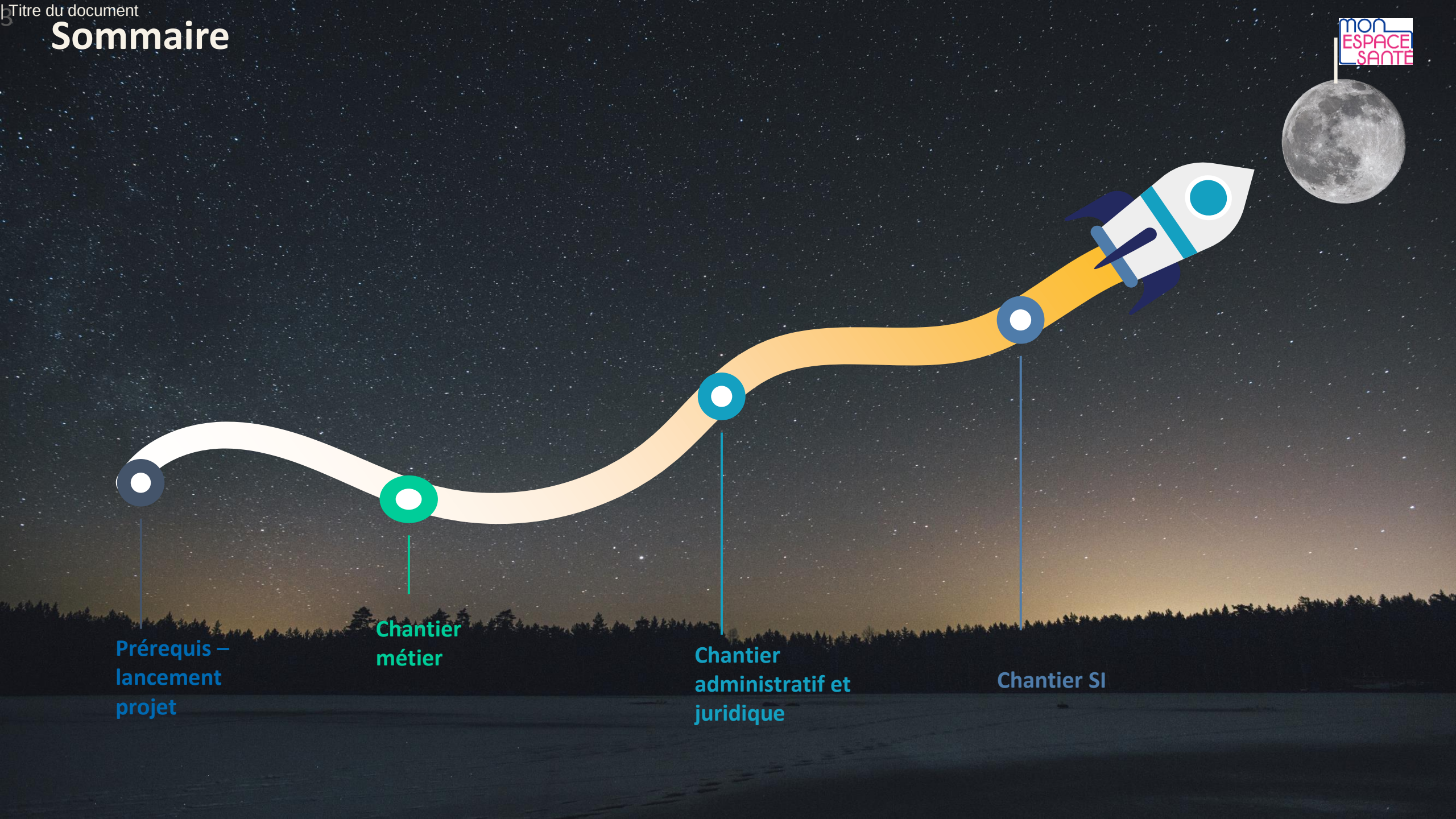
Journées Nationales 13 & 14 octobre 2022

**Réussir ensemble le virage numérique
dans le médico-social**



3.3 Services et référentiels socles : comment mettre en place un DUI interopérable et communicant ?

- Salle 2.03 -



Sommaire

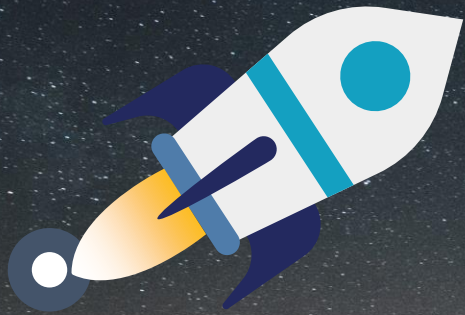
Prérequis –
lancement
projet

Chantier
métier

Chantier
administratif et
juridique

Chantier SI

Prérequis – lancement projet



Prérequis –
lancement
projet

Prérequis – lancement projet – Quizz



- Connaissez-vous le dispositif SONS du programme Ségur ?
- Faut-il un DUI pour bénéficier du dispositif SONS ?
- Faut-il s'organiser pour une simple mise à jour de mon DUI ?

Prérequis – Lancement projet

Déploiement de la mise à jour du DUI dans le cadre du programme Ségur et dispositif SONS

- Avoir un Dossier Usager Informatisé
- Identifier une équipe projet
- Constituer une comitologie de suivi du projet
- Définir un calendrier



Chantier métier



Chantier
métier

Chantier Métier – Quizz



- Pouvez-vous citer les services et référentiels socles ?
- Qui a accès à l'échange et au partage de données de santé ?
- Un professionnel du médico-social peut-il déposer et consulter des documents sur le DMP ?

Article L1110-4 du Code de la Santé Publique – Article R1110-2

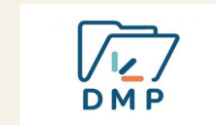
Les professionnels de santé, Assistants de service social, Ostéopathes, chiropracteurs, psychologues et psychothérapeutes non professionnels de santé par ailleurs, aides médico-psychologiques et accompagnants éducatifs et sociaux ; Educateurs et aides familiaux, personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs, permanents des lieux de vie mentionnés au titre III du livre IV du même code ; Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales.

Chantier métier

- Sensibiliser aux enjeux des services et référentiels socles
 - Sensibiliser aux enjeux d'échange et partage de données de Santé
 - Sensibiliser aux moyens d'identification et d'authentification pour accéder aux services numériques de santé
- Identifier les professionnels habilités à échanger et partager des données de santé
- Travailler sur les pratiques et les impacts métiers



Comment mettre en place la procédure d'identitovigilance ?



Quels professionnels seront amenés à consulter et alimenter le DMP ?



Comment l'arrivée de la MSSanté va-t-elle faire évoluer les pratiques dans ma structure ?

Chantier administratif et juridique



Impact
administratif et
juridique

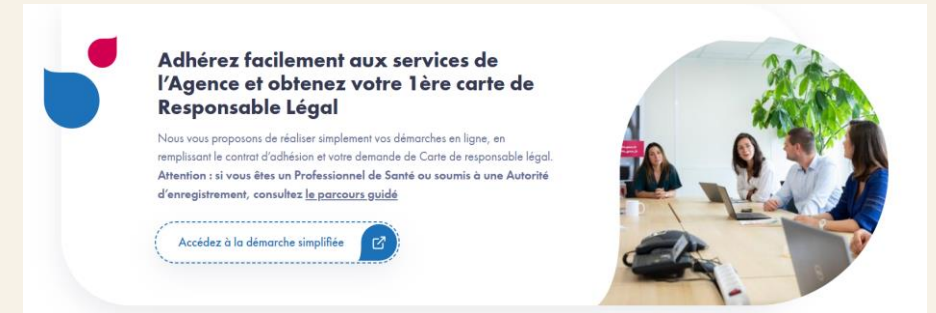
Chantier administratif et juridique – Quizz



- Qu'est-ce qu'un moyen d'identification électronique ?
- Comment obtenir les moyens d'identification électronique pour accéder aux services et référentiels socles ?

Chantier administratif et juridique

- Contractualiser avec l'Agence Numérique en Santé
- Commander les moyens d'identification électronique
- Obtenir de l'éditeur le devis pour mettre à jour mon DUI
- Adapter les documents liés au RGPD
- Informer les usagers sur la mise à jour du DUI



Moyens d'identification électronique	Appel de l'INS	Utilisation du DMP	Utilisation de MSSanté
Carte CPS (famille des CPx)	✓	Alimentation et consultation	✓
Carte CPE nominative (famille des CPx)	✓	Alimentation uniquement	
Certificat logiciel	✓	Alimentation uniquement (Consultation à venir sous réserve d'autorisation CNIL)	
eCPS		Consultation à venir	✓

Chantier Système d'information



Chantier SI

Chantier Système d'information – Quizz



- La formation à la mise à jour Ségur de son DUI est-elle incluse dans le dispositif SONS ?

Chantier système d'information

- Préparer puis installer la mise à jour du DUI
 - Mettre à jour les accès et les habilitations
 - S'assurer de la mise en place des MIE
- Organiser les formations aux nouvelles fonctionnalités

**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
NUMÉRIQUE**

**Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU**

**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

Sécur Numérique
Couloir Médico-social Personnes
âgées, Personnes en situation de
handicap et Acteurs de l'aide et du
soin à domicile

**Appel à financement de
l'équipement numérique des
acteurs des secteurs médico-
social et social**

Logiciels DUI
(Dossier Usager Informatisé)
[AF-MS1-DUI-Va1]

- **Les prestations de formation** au sein des ESMS sur les fonctionnalités correspondant au DSR. Cette formation peut comprendre un volet e-learning. Elle inclut au plus une journée de formation, que le Fournisseur pourra proposer en présentiel ou en distanciel (format webinaire) ou en format mixte.



**LE MÉDICO-SOCIAL
ENGAGÉ
POUR LA E-SANTÉ**

En approche





Les dernière étapes

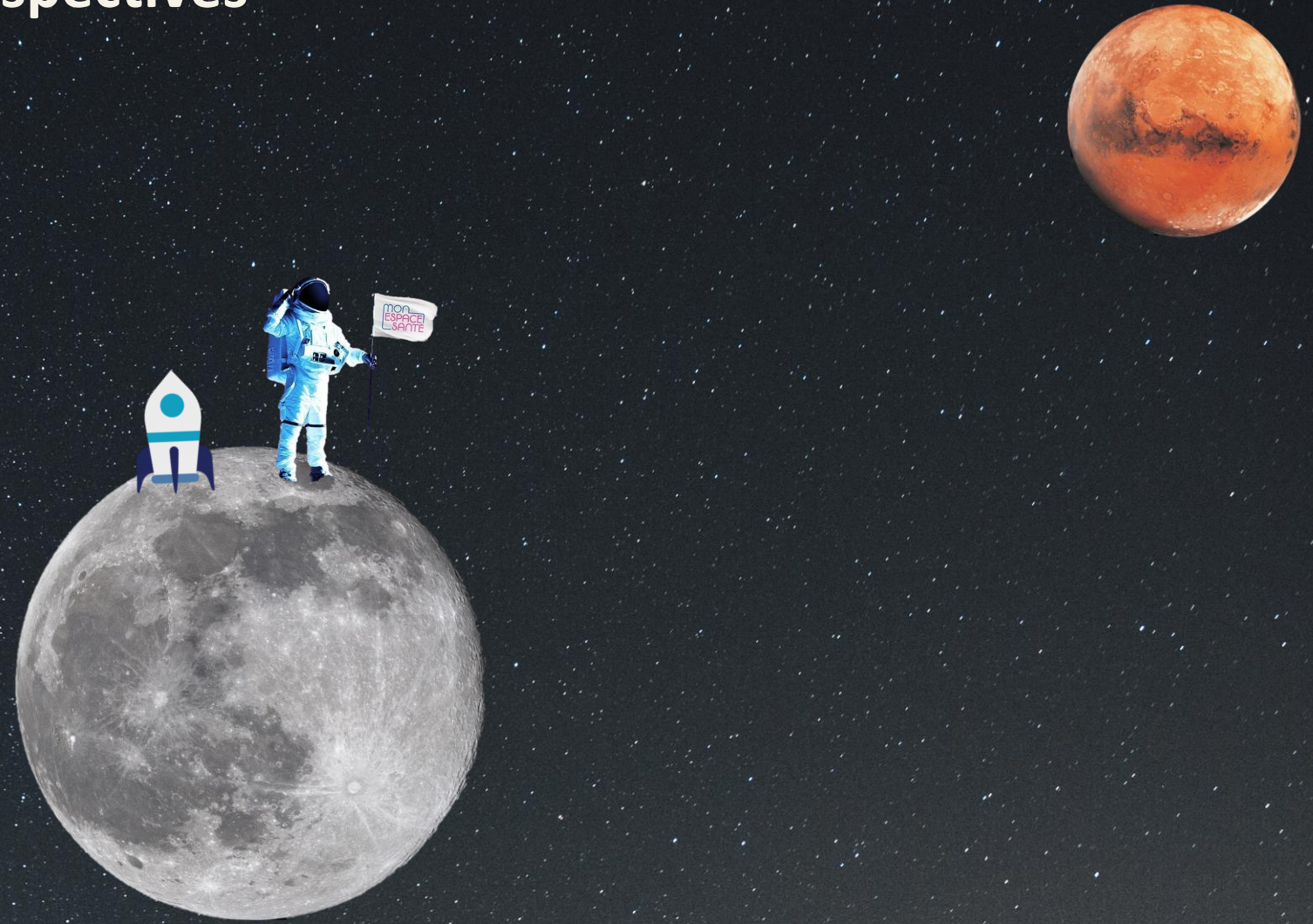
- Signer l'attestation de Vérification d'aptitude (VA)
- Suivre les usages

Eléments à fournir par l'éditeur pour signer une VA :

- Le déploiement de la Solution logicielle dans chacun des ESMS concernés par la commande de l'OG
- La fourniture du tableau de bord demandé dans l'exigence TBB.1 avec des indicateurs dont la valeur serait différente de zéro pour chacun des ESMS concernés par la commande de l'OG (INS, DMP et MSSanté)
- La fourniture des trois indicateurs du programme ESMS numérique : taux de dossiers actifs, taux de dossier actifs avec un projet personnalisé et taux de dossiers actifs ayant au moins un événement ; ceci pour chacun des ESMS concernés par la commande de l'OG.

Païement du solde pour
l'éditeur

Atterrissage et perspectives



Guide de déploiement d'un DUI interopérable avec les services et référentiels socles



SCAN ME

SÉCURITÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Accompagnement des Acteurs

Mode d'emploi Partie II

Guide de déploiement d'un DUI interopérable avec les services et référentiels socles

« Embarquez pour le numérique » pour les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et leurs organismes gestionnaires (OG)

Chantier juridique

2 étapes :

Adapter les documents liés au RGPD Informer les usagers sur la mise à jour du DUI

Adaptation au guide de déploiement d'un DUI

Les ESSMS peuvent bénéficier d'un financement incitatif (versé directement aux acteurs) pour leur DUI afin que celui-ci évolue pour intégrer des services et référentiels (BMP...). Ce financement permet de disposer d'une mise à jour qui leur permettra de communiquer de manière plus sécurisée et facilitée, à la fois avec les usagers, mais aussi avec les professionnels partenaires de chaque ESSMS.

ESSMS équipés (ou en cours d'équipement) d'un DUI et qui souhaitent au programme Ségur et du dispositif SONS le mettre à jour pour obtenir un DUI interopérable grâce aux services et référentiels socles.

Objectifs :

- Identifier les principaux chantiers à engager
- Mettre en visibilité les ressources à disposition
- Aider les ESSMS à organiser les travaux associés aux chantiers

Deux types de fiches :

- Par chantier transversal : Métier, Administratif, Système d'information, Juridique
- Par service et référentiel socle : Mise en œuvre, Mise en œuvre

De suivre le projet de manière transversale et globale, et de mener des actions à l'aide des fiches par service et référentiel socle. Les deux approches sont complémentaires, on retrouve :

- Chantiers
- Actions
- Sources
- Acteurs
- Indicateurs

Octobre 2022, V1

Portage fort par la direction Temps dédié pour l'équipe projet Suivi du projet et des usages Anticipation des impacts organisationnels et de la conduite du changement

Les acteurs régionaux ARS, GRADIS, collectifs SI, peuvent être mobilisés pour vous accompagner dans ce déploiement.

Chantier juridique

2 étapes :

Adapter les documents liés au RGPD Informer les usagers sur la mise à jour du DUI

Adaptation au guide de déploiement d'un DUI

Les ESSMS peuvent bénéficier d'un financement incitatif (versé directement aux acteurs) pour leur DUI afin que celui-ci évolue pour intégrer des services et référentiels (BMP...). Ce financement permet de disposer d'une mise à jour qui leur permettra de communiquer de manière plus sécurisée et facilitée, à la fois avec les usagers, mais aussi avec les professionnels partenaires de chaque ESSMS.

ESSMS équipés (ou en cours d'équipement) d'un DUI et qui souhaitent au programme Ségur et du dispositif SONS le mettre à jour pour obtenir un DUI interopérable grâce aux services et référentiels socles.

Objectifs :

- Identifier les principaux chantiers à engager
- Mettre en visibilité les ressources à disposition
- Aider les ESSMS à organiser les travaux associés aux chantiers

Deux types de fiches :

- Par chantier transversal : Métier, Administratif, Système d'information, Juridique
- Par service et référentiel socle : Mise en œuvre, Mise en œuvre

De suivre le projet de manière transversale et globale, et de mener des actions à l'aide des fiches par service et référentiel socle. Les deux approches sont complémentaires, on retrouve :

- Chantiers
- Actions
- Sources
- Acteurs
- Indicateurs

Octobre 2022, V1

Portage fort par la direction Temps dédié pour l'équipe projet Suivi du projet et des usages Anticipation des impacts organisationnels et de la conduite du changement

Les acteurs régionaux ARS, GRADIS, collectifs SI, peuvent être mobilisés pour vous accompagner dans ce déploiement.

Fiche pratique pour la mise en œuvre de l'INS en ESSMS

L'Identité Nationale de Santé (INS) est l'identité clé du système de santé : elle permet d'identifier de manière unique et pérenne les usagers, et participe ainsi à sécuriser les échanges et le partage de données de santé entre acteurs, ainsi qu'à sécuriser le suivi des personnes accompagnées. Son utilisation pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.

Ce document a vocation à présenter les étapes majeures à réaliser pour une structure médico-sociale dans le cadre d'un projet de déploiement de l'INS, en lien avec le Dossier Usager Informatisé (DUI). Celles-ci ont été rassemblées en quatre grands volets : métier, administratif, système d'information (SI) et juridique - et peuvent être menées en parallèle.

Facteurs clés de succès pour la mise en œuvre de l'INS

- Anticiper au plus tôt la commande de cartes CHY et/ou de certificats logiques (si nécessaire)
- No pas négliger l'étape du moratoire de compétence des professionnels, notamment sur le référentiel national d'interopérabilité (RNI)
- S'appuyer sur son réseau et sur les référents INS / interopérabilité de votre région

Lancement du projet

Comment amorcer le projet de déploiement de l'INS dans ma structure ?

Prendre connaissance du sujet et de ses enjeux, afin de mieux appréhender le projet de déploiement de l'INS

Étape 1 : Préparer

- ✓ CNI en surclassement (CNI) : Prendre connaissance sur l'INS et l'interopérabilité
- ✓ Identifier la structure médico-sociale : Comprendre et mettre en œuvre l'INS : Préparer de l'INS et des mesures phares du ANRS, des actions à prévoir pour mettre en place l'INS et des efforts d'ESSMS avant le déploiement de l'INS
- ✓ Réaliser un état des lieux de ma structure, pour identifier le plan d'actions à mettre en œuvre sur les quatre volets : métier, administratif, système d'information et juridique.

Étape 2 : Mettre en œuvre

Quels professionnels seront amenés à utiliser l'INS dans ma structure, et en particulier ceux amenés à appeler la téléservice INS et à vérifier l'identité de l'usager.

Selon les organisations, les professionnels amenés à appeler la téléservice INS et à vérifier les identités peuvent être différents. Il peut s'agir des professionnels ayant un rôle dans la création et / ou la modification des identités des usagers lors de l'admission (ex : secrétaire d'accueil, professionnels en charge de l'admission, professionnels en charge de l'accompagnement des usagers...).

Étape 3 : Suivre

Former les professionnels identifiés et mener des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des professionnels de ma structure, pour assurer une connaissance partagée des notions essentielles et des bonnes pratiques relatives à l'interopérabilité et au fonctionnement de l'INS.

Étape 4 : Évaluer

Évaluer l'impact de l'interopérabilité de l'INS

- ✓ Les volets 1 et 2 du référentiel national d'interopérabilité (RNI) : Présentation du RNI, des principes d'interopérabilité de données s'appliquant à chaque acteur de santé et appui à la mise en œuvre de l'interopérabilité pour les structures « non hospitalières »
- ✓ Les Siles nationaux du réseau des référents régionaux en interopérabilité (RNI)
- ✓ Lire les référents régionaux de l'interopérabilité



LE MÉDICO-SOCIAL ENGAGÉ POUR LA E-SANTÉ